



Salies, le 30 octobre 2020

A destination
des salisiennes et salisiens

64 270 SALIES-DE-BEARN

SERVICE DE COURSES GRATUIT

Suite aux mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la gestion sanitaire du CORONAVIRUS et suite aux obligations de confinement de la population, le CCAS propose un service de courses gratuit à compter du lundi 2 novembre 2020 à destination des personnes les plus âgées, vulnérables et isolées.

PRINCIPE GENERAL

Service gratuit, disponible du lundi au vendredi, sur simple demande
Commande de l'utilisateur avec dépôt de liste des courses auprès du C.C.A.S
Achats de produits de 1^{ère} nécessité, dans une quantité raisonnable, par mesure de civisme
Livraison à domicile, aux jours de livraison souhaitée (*dans la limite des heures ouvrables*)
Achat réalisé directement par le C.C.A.S, via une avance de paiement
Remboursement de l'utilisateur au C.C.A.S du montant des courses sur foi du justificatif de paiement

PROCEDURE D'UTILISATION DU SERVICE

Inscription de la personne âgée et/ou handicapée auprès du C.C.A.S aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 05.59.38.31.08 – laisser un message sur le répondeur

E-mail : ccas@salies-de-bearn.fr

Veiller à laisser votre nom et vos coordonnées (*adresse postale et numéro de téléphone*)
Enregistrement de la demande par le C.C.A.S puis rappel pour prendre la liste de commande
Veiller à préparer la liste de commande : produits et quantités demandées
Veiller à préciser au besoin le magasin choisi (*dans la limite des magasins partenaires du C.C.A.S*)
Enregistrement de l'adresse de livraison et des jours / heures de livraison au besoin
Les courses sont livrées le lendemain, et remis sur le pas de porte de l'utilisateur

PROCEDURE DE REMBOUSEMENT DU SERVICE

Le C.C.A.S effectue directement les achats des courses que vous avez commandées
L'utilisateur rembourse ensuite les frais de course, sur la foi du ticket de caisse établi
Hors remboursement des frais de course, ce service est gratuit au vu des circonstances sanitaires

Ce service entend répondre aux problématiques d'isolement et de mobilité des personnes âgées et/ou handicapées salisiennes. En ce sens, il se cantonne à l'achat et à la livraison de produits de 1^{ère} nécessité en quantité raisonnée. Le C.C.A.S prohibera toute constitution de stocks ou surconsommation contraire à ses valeurs de civisme et de solidarité.